



TOURNOI JEUNES DE L'AIGLON DU LAMENTIN

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2019 à l'I.M.S.

Fin des inscriptions mercredi 20 novembre 15h

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Autorisation : 19.MART/TI.L./002 - 19.FFBaD/TI.L./001

1-Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBaD. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points.

2-Le Juge Arbitre principal du tournoi est Cyrille BERTON. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.

Il sera secondé par Cédric BOUCHARD

3-Tout joueur participant devra le jour du tournoi : être en règle avec la FFBaD et sa Ligue, ne pas faire l'objet d'une suspension, pouvoir justifier de son identité et **s'acquitter d'une somme de 5€ pour sa participation (un règlement par club).**

4-Le tournoi est ouvert aux catégories **Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors (quel que soit leur classement)**. Les joueurs de catégorie inférieure peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure, comme par exemple un Benjamin pourra jouer dans la catégorie « Minime » et un Minime pourra jouer dans la catégorie « Cadet »

5-Les joueurs sont convoqués 30 minutes minimum avant leur premier match

6-La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre, cinq ou six avec 2 sortants (dans la mesure du possible) hormis poule unique.

Des matchs de classement faisant partis intégrantes de la compétition seront proposés (dans la mesure du possible). Tout forfait volontaire pourra entraîner des pénalités sportives et de sanctions disciplinaires dans les conditions exposées dans le règlement spécifique aux forfaits.

7-Pour chaque catégorie d'âge, il existe deux niveaux : Elite et Challenger. Le nombre de joueurs dans les tableaux Elite et Challenger est déterminé en fonction du nombre de joueurs inscrits dans la catégorie d'âge. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 8, les tableaux seront automatiquement fusionnés. La répartition des joueurs se fait à travers le Classement Permanent Par Point (CPPP) à la date du tirage au sort. Les meilleurs joueurs selon le CPPP seront placés dans le tableau Elite, les suivants dans le tableau Challenger.

8-Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs catégories si le nombre d'inscrits est trop faible, avec l'accord du Juge-Arbitre (exemple Cadet/Junior, une seule catégorie).

9-Les matchs se dérouleront en auto arbitrage.

10-Les volants plastiques (MAVIS 2000) pour les NC-P12 et plumes (RSL1) pour les classés P11 et mieux seront fournis par l'AIGLON du LAMENTIN.

11-Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

12-Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.

13-Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer et les membres du comité d'organisation. Pendant les pauses réglementaires, **aucune personne n'est autorisée à accéder au terrain pour coacher.**

14-Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

15-Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.B.A. est exigée sur les terrains.

16-Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra prévenir le Juge Arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

17-Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

18-Tout volant touchant une infrastructure des salles sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.

19-Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

20-Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.

21-Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

22-Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

23-L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et/ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

24-Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**le mercredi 20 novembre à 12h**) devra prévenir le plus tôt possible le comité d'organisation (0767303871) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à celui-ci (peyrard.fred@wanadoo.fr). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

25-Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

26-Il est interdit de fumer dans les salles.

27-Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.

28-Le présent règlement sera affiché dans chaque salle. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.